

Invitation à l'Assemblée Générale de Kudelski S.A.

Par la présente, nous invitons les actionnaires de notre société à assister à l'Assemblée Générale ordinaire qui aura lieu le mardi 22 avril 2008 à 14 heures, au Palais de Beaulieu, Salle Rome 320, Avenue des Bergières 10, 1004 Lausanne.

Ordre du jour

- Rapport de gestion, comptes annuels de Kudelski S.A. et comptes du Groupe 2007, rapports de l'organe de révision des comptes du Groupe**

Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport de gestion, les comptes annuels de Kudelski S.A. et les comptes du Groupe 2007.

2. Emploi du bénéfice au bilan de Kudelski S.A.	Chiffres en milliers	
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	Fr.	206'379
Bénéfice de l'exercice 2007	Fr.	53'782
Bénéfice au bilan	Fr.	260'161

Le Conseil d'administration propose :

Dividende ordinaire:

Actions au porteur :	Fr. 0.30 sur 47'529'417*	Fr.	14'258
Actions nominatives :	Fr. 0.03 sur 46'300'000	Fr.	1'389
Attribution à la réserve générale		Fr.	2'700
Report à nouveau		Fr.	241'814
Bénéfice au bilan		Fr.	260'161

* Ce chiffre représente le nombre d'actions au porteur portant dividende au 31 décembre 2007. Il peut varier en fonction de l'exercice de droits d'option et de conversion entre le 31 décembre 2007 et la date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Sous réserve de l'acceptation de la proposition, le dividende sera versé le 25 avril 2008 après retenue des 35% d'impôt anticipé sur présentation du coupon No 5.

3. Décharge aux membres du Conseil d'administration et aux membres de la Direction

Le Conseil d'administration propose de donner décharge aux membres du Conseil d'administration et aux membres de la Direction pour l'exercice 2007.

4. Élections au Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de renouveler les mandats de Messieurs Norbert Bucher, Laurent Dassault, Patrick Foetisch, André Kudelski (président et délégué), de Mme Marguerite Kudelski et de Messieurs Pierre Lescure, Claude Smadja (vice-président) et Alexandre Zeller, pour une période d'une année.

5. Élection de l'organe de révision des comptes du Groupe

Le Conseil d'administration propose de renouveler le mandat de la société PricewaterhouseCoopers SA à Lausanne (Pully), en tant qu'organe de révision et réviseur des comptes du Groupe pour une nouvelle durée d'un an.

6. Modification de la date dans « l'article 7 al.1 – Capital autorisé » des statuts

Le Conseil d'administration propose de renouveler pour une durée de deux ans à compter de l'assemblée générale ordinaire 2008, l'autorisation qui lui avait été accordée d'émettre un capital autorisé d'un montant maximum de Fr. 40'881'640.

L'article 7 al.1 des statuts est dès lors modifié comme suit :

Article 7 al.1 – Capital autorisé (texte en vigueur jusqu'au 22 avril 2008)	Article 7 al.1 – Capital autorisé (texte proposé)
Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital-actions en une ou plusieurs étapes, jusqu'au 2 mai 2008, d'un maximum de Fr. 40'881'640 par l'émission de 3'768'164 actions au porteur d'une valeur nominale de Fr. 10 et de 3'200'000 actions nominatives d'une valeur nominale de Fr. 1 à libérer entièrement.	Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital-actions en une ou plusieurs étapes, jusqu'au 22 avril 2010, d'un maximum de Fr. 40'881'640 par l'émission de 3'768'164 actions au porteur d'une valeur nominale de Fr. 10 et de 3'200'000 actions nominatives d'une valeur nominale de Fr. 1 à libérer entièrement.

7. Divers

Le rapport annuel 2007 ainsi que le rapport de l'organe de révision sont à la disposition des actionnaires sur notre site internet www.nagra.com. Les actionnaires peuvent demander qu'un exemplaire leur soit adressé.

Contre attestation de leur qualité d'actionnaires (justification de leur dépôt bancaire), les titulaires d'actions au porteur peuvent obtenir leur carte d'admission et de vote jusqu'au 17 avril 2008 auprès de Kudelski S.A., Bureau des actionnaires, (Tél : 021-7320400 ou Fax : 021-7320401). Les titres doivent être bloqués jusqu'au lendemain de l'assemblée générale.

Les actionnaires qui ne peuvent pas participer personnellement à l'Assemblée générale ont la possibilité de se faire représenter par un tiers, par la société Kudelski S.A. ou par le représentant indépendant au sens de l'art. 689c CO, Me Andreas von Planta Avocat chez Lenz & Staehelin, Route de Chêne 30, 1208 Genève. En cas de représentation par Kudelski S.A., le droit de vote sera exercé, sauf instructions particulières contraires, dans le sens des propositions du Conseil d'administration.

Les représentants dépositaires au sens de l'art. 689d CO sont priés de faire connaître à temps à la société, au plus tard le 17 avril 2008, le nombre d'actions au porteur qu'ils représentent. Sont considérés comme représentants dépositaires les établissements soumis à la loi fédérale du 8 novembre 1934 sur les banques et les caisses d'épargne, ainsi que les gérants de fortune professionnels.

Cheseaux, le 1 avril 2008

Kudelski S.A.

Au nom du Conseil d'administration

Le président : A. Kudelski